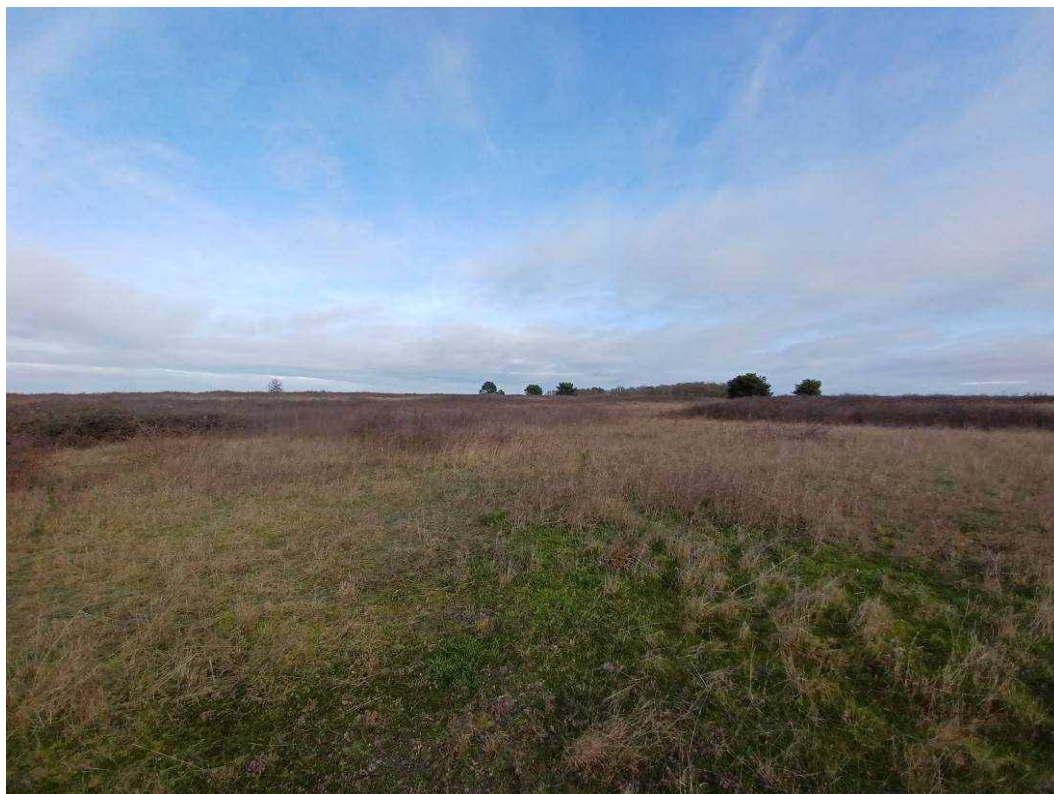


DEKRA INDUSTRIAL SAS

IMPLANTATION D'UN PIÉZOMÈTRE RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE PRÉLÈVEMENT

Ancienne déchetterie de Nancray-sur-Rimarde (45)



DEKRA INDUSTRIAL SAS
Pôle QSSE – Ile de France Centre Val de Loire
Centre d'affaires La Boursidière
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
Tél : 01.55.48.69.07

Affaire n° : 53918181-A210/A270

Chef de projet : Aurélien DUPAS



Les prestations d'études, assistance et contrôle (domaine A) ingénierie des travaux de réhabilitation (domaine B) et exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement (domaine D) relatifs aux activités Sites et Sols Pollués de DEKRA Industrial SAS sont certifiées par le LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr


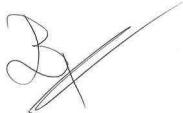
Date	Indice	Modifications apportées
09/05/2023	A	Création du document
-	-	-

RESUME TECHNIQUE DE L'ETUDE

<p>CONTEXTE DE LA MISSION</p>	<p>La SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE projette d'installer un parc photovoltaïque sur un terrain de la commune du Nancray-sur-Rimarde (45).</p> <p>L'emprise concernée comprend plusieurs parcelles, actuellement à l'état de friche nue, mais qui aurait par le passé accueillie une sablière puis une décharge communale. Ces parcelles font partie du périmètre de protection rapproché (PPR) d'un captage AEP (arrêté préfectoral du 03/02/1997).</p> <p>Afin de répondre à une des prescriptions de cet arrêté, la SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE a souhaité faire installer un piézomètre et procéder à une campagne de prélèvement</p>
<p>INVESTIGATIONS – SUR LES EAUX SOUTERRAINES</p>	<p>Le piézomètre PZ1 a été installé le 11 avril 2023. Le forage a été réalisé au tricône diamètre 120 mm jusqu'à 12 m de profondeur soit 2 m de plus que la profondeur prévisionnelle afin d'assurer une bonne tenue des terrains.</p> <p>La coupe technique du piézomètre est décrite ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tubes en PVC vissés de diamètre 52/60 mm, plein de 0 à 2 m/TN et crépinés (1 mm) de 2 à 12 m/TN avec un bouchon de fond vissé ;▪ Mise en place dans l'espace annulaire d'un massif filtrant composée de gravier siliceux de 1,50 à 12 m/TN puis d'un joint d'étanchéité de bentonite de 50 cm d'épaisseur surmonté d'un bouchon cimenté ;▪ Mise en place d'un capot de protection métallique hors-sol dans un massif béton de 1,75 m de côté, épaisseur 30 cm minimum (selon norme NF X10-999) avec pente orientée vers l'extérieur du piézomètre. <p>Aucun indice organoleptique de pollution n'a été relevé lors de la foration.</p> <p>Le niveau statique du piézomètre PZ1 a été mesuré le 26/04/2023 à 2,92 m de profondeur par rapport au repère de mesure (haut du capot métallique ouvert) soit environ 2,30 m de profondeur / TN. Un prélèvement a été réalisé le même jour.</p>
<p>RÉSULTATS D'ANALYSES, CONCLUSION</p>	<p>Les résultats d'analyses n'ont pas mis à jour de pollution de la nappe des Sables de l'Orléanais au niveau de cet ouvrage.</p>



IDENTIFICATION

DONNEUR D'ORDRE	SICAP 3, rue du Moulin de la Canne - BP 458 45304 PITHIVIERS CEDEX		
PORTEUR DE PROJET	SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE 3, rue du Moulin de la Canne - BP 458 45304 PITHIVIERS CEDEX		
INTERLOCUTRICE	Sandrine VASSEUR (IMPULSION AMO) Cheffe de projets sur sites dégradés – Expertise sur les projets portés par les collectivités et les citoyens Courriel : s.vasseur@impulsion-groupe.fr Tél : 06 31 02 73 72		
SITE À L'ÉTUDE	Ancienne déchetterie communal de Nancray-sur-Rimarde Route de Villeneuve Nancray-sur-Rimarde (45)		
TYPE D'ÉTUDE	Implantation d'un piézomètre, réalisation d'une campagne de prélèvement		
CODIFICATION DES MISSIONS SELON NF X31-620	A210 et A270		
N° D'AFFAIRE	53918181-A210/A270		
MOTS CLÉS	Piézomètre, nappe des sables de l'Orléanais, Loi sur l'eau, IOTA		
VERSIONS	A	09/05/2023	Version initiale
	-	-	-
	-	-	-
SOUS-TRAITANCE	Forage	AERY S - 4 route de St Armand - Fosse Nouvelle - 18200 ARCOMPS	
	Analyses en laboratoire	WESSLING - 3 Av. de Norvège - 91140 Villebon-sur-Yvette	
CHEF DE PROJET	Aurélien DUPAS		Visa : 
SUPERVISEUR	Benoît QUEVREUX		Visa : 

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	6
2	CONTENU DU RAPPORT	6
3	LOCALISATION PRÉVISIONNELLE DU PIÉZOMÈTRE	7
4	SOURCES D'INFORMATION ET ORGANISMES CONSULTÉS	7
5	LOCALISATION DU SITE	8
6	RAPPEL DU CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE	9
6.1	Contexte géologique	9
6.2	Contexte hydrogéologique	9
6.3	Prélèvements en nappe dans le secteur étudié	10
7	A210 : PRÉLÈVEMENTS, MESURES, OBSERVATIONS ET ANALYSES SUR LES EAUX SOUTERRAINES .	11
7.1	Démarche préalable à l'intervention	11
7.2	Dossier l'eau sur l'eau – code de l'environnement	11
7.3	Déclaration du piézomètre au titre du Code minier	11
7.4	Installations du piézomètre	12
7.5	Piézométrie	12
7.6	Méthodologie de prélèvement	14
7.7	Constats organoleptiques de terrain	15
7.8	Programme analytique	15
8	A270 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	16
8.1	Valeurs de gestion retenues	16
8.2	Résultats analytiques	16
8.3	Interprétation des résultats	18
8.4	Evolution de la qualité des eaux souterraines	18
9	SCHÉMA CONCEPTUEL	19
10	CONCLUSIONS	20



TABLEAUX

Tableau 1 : Contenu de l'étude.....	6
Tableau 2 : Localisation prévisionnelle du piézomètre	7
Tableau 3 : Liste des organismes, personnes ou bases de données consultés	7
Tableau 4 : Localisation du site	8
Tableau 2 : Série géologique attendue au droit du site	9
Tableau 5 : Indices organoleptiques relevés in-situ.....	15
Tableau 6 : Programme analytique.....	15
Tableau 7 : Résultats d'analyse – avril 2023.....	17

FIGURES

Figure 1 : Localisation du piézomètre	13
---	----

ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation de la zone d'étude.....	21
ANNEXE 2 : Carte géologique.....	24
ANNEXE 3 : Captage AEP dans les environs de la zone d'étude	26
ANNEXE 4 : Récépissé de déclaration au titre de loi sur l'eau	28
ANNEXE 5 : Accord tacite de la déclaration au titre de loi sur l'eau.....	35
ANNEXE 6 : Récépissé de déclaration au titre du code minier	38
ANNEXE 7 : Coupe technique du piézomètre PZ1	41
ANNEXE 8 : Fiche de prélèvement eaux souterraines	43
ANNEXE 9 : Bordereau d'analyses	45



1 INTRODUCTION

La SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE projette d'installer un parc photovoltaïque sur un terrain de la commune du Nancray-sur-Rimarde (45).

L'emprise concernée comprend plusieurs parcelles, actuellement à l'état de friche nue, mais qui aurait par le passé accueillie une sablière puis une décharge communale. Ces parcelles font partie du périmètre de protection rapproché (PPR) d'un captage AEP (arrêté préfectoral du 03/02/1997).

Afin de répondre à une des prescriptions de cet arrêté, la SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE a souhaité faire installer un piézomètre et procéder à une campagne de prélèvement. La prescription relative à ce piézomètre est reprise ci-après : « *Il sera réalisé un nuizo-piézomètre dans les sables de l'Orléanais, d'une dizaine de mètres de profondeur, à proximité du site de l'ancienne décharge, dans lequel sera prélevé, après pompage, un échantillon d'eau pour analyse des métaux lourds, cyanures, hydrocarbures, et indice phénol.* »

Dans ce contexte, la SICAP a mandaté DEKRA Industrial pour l'implantation d'un piézomètre de 10 m de profondeur par rapport au terrain naturel et la réalisation d'une campagne de prélèvement, analyse et interprétation des résultats.

2 CONTENU DU RAPPORT

La présente étude est réalisée selon le référentiel méthodologique en vigueur notamment au cadre fixé par la note ministérielle du 19 avril 2017, définissant les modalités de gestion et de réaménagement de sites pollués et à la norme NF X31-620 « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (études, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) » de l'AFNOR (version de décembre 2021).

Le tableau ci-dessous détaille les prestations effectuées :

CODE SELON LA NORME NF X31-620-2	MISSION
A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines
A270	Interprétation des résultats des investigations

Tableau 1 : Contenu de l'étude.



3 LOCALISATION PRÉVISIONNELLE DU PIÉZOMÈTRE

ADRESSE	Route de Villeneuve 45 340 Nancray-sur-Rimarde
RÉFÉRENCES CADASTRALES	Parcelles 497, 498, 499, 500, 542, 543, 544, 545, 546 et 547 de la section ZH du cadastre de la commune de Nancray-sur-Rimarde (45).
COORDONNÉES EN LAMBERT 93 DU PIÉZOMÈTRE PRÉVISIONNEL	X : 649 273 m Y : 6 773 580 m
ALTITUDE	Environ + 120 m NGF
ENVIRONNEMENT	Agricole, habitations

Tableau 2 : Localisation prévisionnelle du piézomètre

4 SOURCES D'INFORMATION ET ORGANISMES CONSULTÉS

Les organismes, personnes ou bases de données consultés pour l'élaboration du présent document sont détaillés dans le tableau suivant.

SOURCE DE L'INFORMATION	DATE DE CONSULTATION	DOCUMENT OU INFORMATION RECUEILLIE
Base de données et sites internet consultés		
Site Géoportail de l'IGN (http://www.geoportail.fr)	Mai 2023	Fond cartographique, photographies aériennes anciennes
CADASTRE (site internet)		Consultation des parcelles cadastrales du secteur d'étude
Site Infoterre du BRGM (www.infoterre.brgm.fr)		Géologie, notice de la carte géologique au 1/50 000 (BRGM), banque de données du sous-sol, liste et caractéristiques des sondages et points d'eau
SIGES Centre Val-de-Loire		Informations sur le contexte hydrogéologique
Rapports et études consultés en lien avec la thématique des Sites et Sols Pollués		
Rapport DEKRA Industrial 53918181 Version A du 03/02/2023	Mai 2023	Dossier Loi sur l'Eau pour l'implantation du piézomètre

Tableau 3 : Liste des organismes, personnes ou bases de données consultés

5 LOCALISATION DU SITE

ADRESSE	Route de Villeneuve à Nancray-sur-Rimarde (45)
RÉFÉRENCE CADASTRALE	Section ZL, parcelle n°85
COORDONNÉES EN LAMBERT 93	X : 649 315 m Y : 6 773 705 m
ALTITUDE	≈ + 121 m NGF
SUPERFICIE	Environ 7,7 ha
ENVIRONNEMENT	Agricole

Tableau 4 : Localisation du site

Cf. ANNEXE 1 : Localisation de la zone d'étude.

6 RAPPEL DU CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

6.1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

D'après la carte géologique n°328 de Pithiviers, les terrains attendus au droit du site sont les suivants :

- Burdigalien: Formation de l'Orléanais, sable moyen à graveleux (noté *m1bS*) ;
- Aquitanien supérieur (Calcaire de Beauce) : marnes de Blamont (noté *m1a3*) ;
- Aquitanien supérieur (Calcaire de Beauce) : calcaires de Pithiviers (noté *m1a2*) ;

D'après cette même carte géologique et les données disponibles sur la banque de données du sous-sol (BSS), la série géologique attendue au droit du site (hors remblais) est la suivante :

PROFONDEUR	LITHOLOGIE	STRATIGRAPHIE
De 0 à 25 m	Sables, argiles	Burdigalien
De 25 à 30 m	Marnes de Blamont	Aquitaniensupérieur
De 30 à 50 m	Calcaire de Pithiviers	Aquitaniensupérieur
De 50 à 55 m	Molasse du Gâtinais	Aquitaniensupérieur
Au-delà de 55 m	Calcaire d'Etampes	Rupélien

Tableau 5 : Série géologique attendue au droit du site.

Cf. ANNEXE 2 : Carte géologique.

6.2 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

Le premier aquifère identifié au droit du site est contenu dans les sables de l'Orléanais (nappe des sables burdigaliens). Cette nappe affleure dans les sablières et est captée dans des puits peu profonds généralement utilisés pour l'alimentation. Elle subit des variations saisonnières importantes en relation avec l'intensité des précipitations atmosphériques.

Le second aquifère identifié au droit du site est contenu dans les calcaires de Beauce composée de deux sous-ensembles : la nappe des calcaires de Pithiviers et la nappe du calcaire d'Etampes. Ces deux nappes sont séparées par la molasse du Gâtinais, semi-perméable. D'après les données du SIGES Centre-Val de Loire, le niveau statique de la nappe des calcaires de Beauce est attendu vers +100 m NGF dans les environs du site (soit environ 20 m de profondeur).



6.3 PRÉLÈVEMENTS EN NAPPE DANS LE SECTEUR ÉTUDIÉ

D'après les informations de la Banque de données du Sous-Sol (BSS) et de l'atlas santé du Ministère en charge de la santé, il existe plusieurs captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP) dans le secteur :

- A 200 m au nord-est du point d'implantation prévisionnelle et contigu au site, le captage d'adduction collective publique La Sablière (réf. BSS BSS000YFHS), profond de 100 m, capte la nappe du calcaire d'Etampes et alimente la commune de Nancray-sur-Rimarde (45).

Le piézomètre prévisionnel est implanté dans le périmètre de protection rapproché de ce captage (arrêté préfectoral du 03 février 1997).

- A 2 200 m à l'ouest, le captage d'adduction collective publique de Chambon-la-Forêt (réf. BSS BSS000YFHV), profond de 75 m, capte la nappe du calcaire de Pithiviers et du calcaire d'Etampes et alimente les communes de Chambon-la-Forêt (45) et de Courcelles (45).
- A 2 300 m au sud-ouest, les trois captage d'eau conditionnée dits de Montfras (réf. BSS BSS001AGQS) et d'Alizée (réf. BSS BSS001AGQR et BSS001AGQT), profonds de 46,50 m (BSS001AGQS), 48,50 m (BSS001AGQR) et 100 m (BSS001AGQT). Les captages BSS001AGQS et BSS001AGQR captent la nappe du calcaire de Pithiviers ; le captage BSS001AGQT capte la nappe du calcaire d'Etampes. Ces captages sont exploités par la Société Générale des Eaux Minérales Naturelles de Chambon.

Cf. ANNEXE 3 : Captage AEP dans les environs de la zone d'étude.



7 A210 : PRÉLÈVEMENTS, MESURES, OBSERVATIONS ET ANALYSES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

7.1 DÉMARCHE PRÉALABLE À L'INTERVENTION

L'implantation du piézomètre a été réalisée en amont de l'intervention par un technicien DEKRA spécialisé dans le domaine des Sites et Sols Pollués.

Au préalable DEKRA avait engagé les demandes de commencement de travaux (DT/DICT) auprès des différents gestionnaires de réseaux souterrains dès la notification de la commande.

Le tracé du réseau des utilités aux emplacements des investigations a été précisé avant l'intervention (notamment à partir des plans obtenus à la suite de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux et des réunions sur site avec les gestionnaires de réseaux souterrains concernés), afin d'éviter tout risque et danger pour le personnel et l'environnement. Les réseaux actuels et désaffectés ont été repérés sur plan et sur site à l'aide d'un détecteur de réseau.

L'ensemble du personnel intervenant sur site a pris connaissance des mesures de prévention de l'entreprise et chacun des intervenants était doté de l'équipement de sécurité adéquat pour ce type d'intervention (chaussures de sécurité, gants, casque anti-bruit, etc.).

7.2 DOSSIER L'EAU SUR L'EAU – CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Un dossier Loi sur l'eau (IOTA) a été déposé le 06/02/2023 pour la rubrique 1.1.1.0 (Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain), régime Déclaration. Aucune opposition à cette déclaration n'a été prise par l'administration dans un délai de deux mois mettant ainsi fin à cette procédure conformément au Code de l'environnement.

Cf. ANNEXE 4 : Récépissé de déclaration au titre de loi sur l'eau.

Cf. ANNEXE 5 : Accord tacite de la déclaration au titre de loi sur l'eau.

7.3 DÉCLARATION DU PIÉZOMÈTRE AU TITRE DU CODE MINIER

Le piézomètre a été déclaré au titre du Code minier le 27/01/2023 via la plateforme DUPLOS. Le récépissé de déclaration est consultable en annexe.

Cf. ANNEXE 6 : Récépissé de déclaration au titre du code minier.



7.4 INSTALLATIONS DU PIÉZOMÈTRE

Les travaux ont été réalisés le 11 avril 2023 par la société AERYS (sous-traitant) sous la supervision d'un technicien DEKRA spécialisé dans le domaine des Sites et Sols Pollués.

Le forage a été réalisé au tricône diamètre 120 mm jusqu'à 12 m de profondeur soit 2 m de plus que la profondeur prévisionnelle afin d'assurer une bonne tenue des terrains.

La coupe technique du piézomètre est décrite ci-après :

- Tubes en PVC vissés de diamètre 52/60 mm, plein de 0 à 2 m/TN et crépinés (1 mm) de 2 à 12 m/TN avec un bouchon de fond vissé ;
- Mise en place dans l'espace annulaire d'un massif filtrant composée de gravier siliceux de 1,50 à 12 m/TN puis d'un joint d'étanchéité de bentonite de 50 cm d'épaisseur surmonté d'un bouchon cimenté ;
- Mise en place d'un capot de protection métallique hors-sol dans un massif béton de 1,75 m de côté, épaisseur 30 cm minimum (selon norme NF X10-999) avec pente orientée vers l'extérieur du piézomètre.

Après installation, le piézomètre a été nettoyé et développé. En l'absence d'indices organoleptiques de pollution lors de la foration, les eaux pompées ont été rejetées à même le sol.

Un plan de localisation du piézomètre est donné en page suivante.

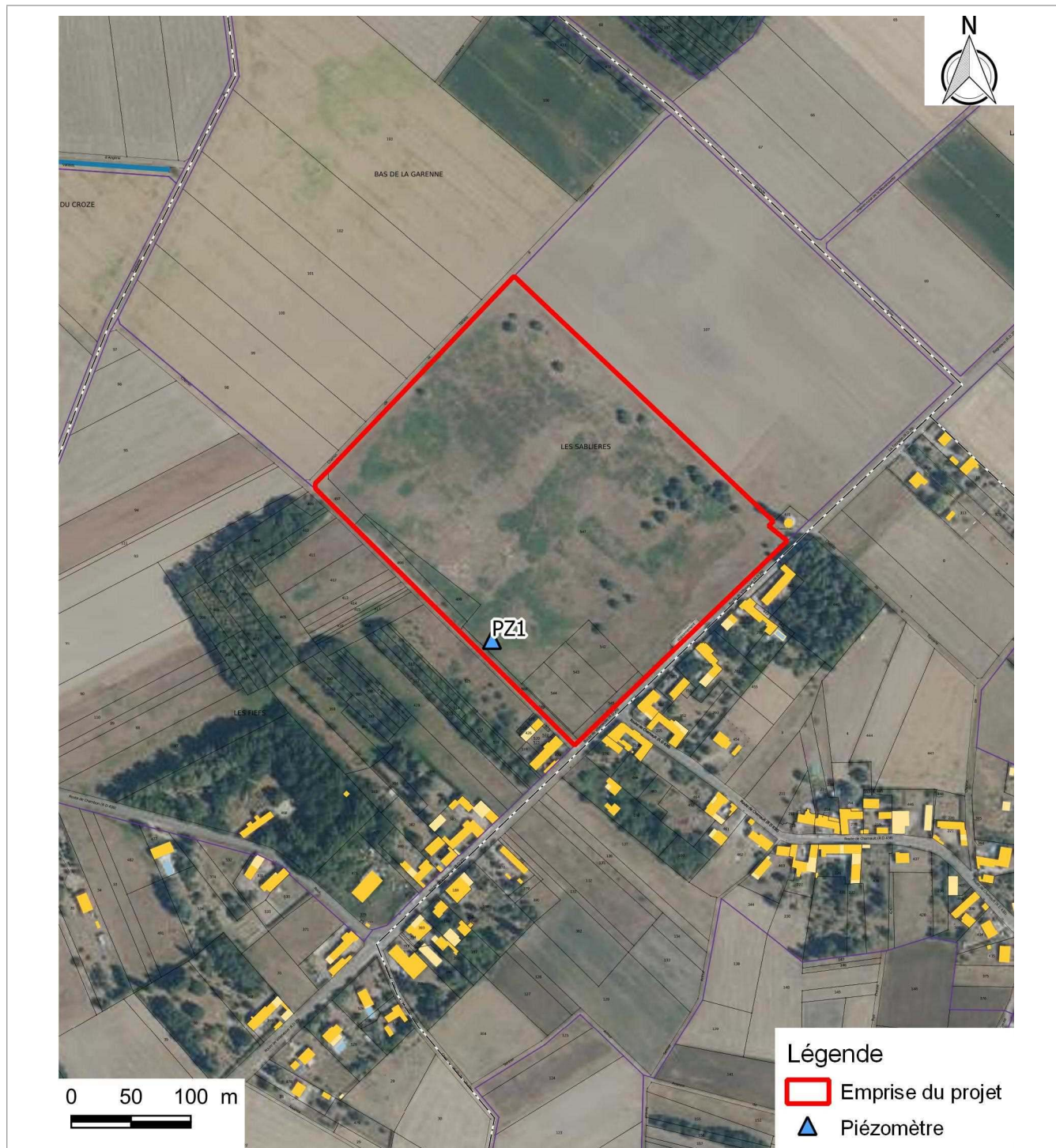
Cf. ANNEXE 7 : Coupe technique du piézomètre PZ1.


7.5 PIÉZOMÉTRIE

Le niveau statique du piézomètre PZ1 a été mesuré le 26/04/2023 à 2,92 m de profondeur par rapport au repère de mesure (haut du capot métallique ouvert) soit environ 2,30 m de profondeur / TN.

Aucune esquisse piézométrique ne peut être réalisée en l'absence d'autres piézomètres. Le sens d'écoulement de la nappe des sables de l'Orléanais ne peut donc être défini localement.





	SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE - Nancray-sur-Rimarde (45)						
	Figure 1 : Localisation du piézomètre	<table border="1"> <tr> <td>Référence :</td> <td>53918181-A210/A270</td> </tr> <tr> <td>Source :</td> <td>DKI</td> </tr> <tr> <td>Échelle :</td> <td>Cf. figure</td> </tr> </table>	Référence :	53918181-A210/A270	Source :	DKI	Échelle :
Référence :	53918181-A210/A270						
Source :	DKI						
Échelle :	Cf. figure						

7.6 MÉTHODOLOGIE DE PRÉLÈVEMENT

7.6.1 ORDRE DE MESURE ET DE PRÉLÈVEMENT

Sans objet, un seul piézomètre.

7.6.2 PURGE DE LA COLONNE D'EAU

Le piézomètre a été purgé avant le prélèvement afin d'éliminer l'eau ayant séjourné dans l'ouvrage et dont les caractéristiques physico-chimiques sont altérées par rapport à l'eau contenue dans l'aquifère. Le contrôle du renouvellement de l'eau des piézomètres a été réalisé :

- en considérant le renouvellement d'un volume équivalent de 3 à 5 fois la colonne de captage ;
- et par contrôle de la stabilité des paramètres physico-chimiques (température, conductivité et le pH).

Les eaux ont été rejetées dans le milieu naturel (infiltration au sol).

7.6.3 PRÉLÈVEMENT D'EAU

Les prélèvements ont été réalisés en sortie de pompe.

7.6.4 RÉDACTION D'UNE FICHE DE PRÉLÈVEMENT

Une fiche de prélèvement a été rédigée. Elle comporte, *a minima* :

- la date, l'heure de prélèvement, les conditions climatiques,
- les caractéristiques de l'ouvrage (localisation, profondeur, diamètre, volume d'eau, repère utilisé...),
- la profondeur d'eau et la reconnaissance de phase,
- le protocole de prélèvement (positionnement de la pompe, débit, matériel utilisé...),
- le suivi des paramètres physico-chimiques en cours de pompage,
- la référence des échantillons, la date et les modalités de transport,
- les modalités de gestion des eaux de purge.

Cf. ANNEXE 8 : Fiche de prélèvement eaux souterraines.

7.6.5 CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

Les échantillons ont été conditionnés dans des flacons de volume et matière adaptés aux paramètres analytiques recherchés. Ces flacons ont été stockés en caisson isotherme refroidi le temps du chantier puis expédiés au laboratoire d'analyses par transporteur express. Le délai entre le prélèvement et la réception des échantillons au laboratoire n'a pas excédé 48 heures.



7.7 CONSTATS ORGANOLEPTIQUES DE TERRAIN

Le tableau suivant récapitule les indices organoleptiques relevés lors des prélèvements des piézomètres.

OUVRAGE	ODEUR PARTICULIÈRE	TEINTE PARTICULIÈRE	PRÉSENCE D'UNE PHASE FLOTTANTE
PZ1	Non	Non	Non

Tableau 6 : Indices organoleptiques relevés in-situ.

7.8 PROGRAMME ANALYTIQUE

La réalisation des analyses a été sous-traitée au laboratoire WESSLING. Cet établissement est accrédité COFRAC et est agréé par le ministère en charge de l'environnement, pour l'ensemble des paramètres analysés. Le programme analytique est présenté dans le tableau ci-dessous, les normes / méthodes analytiques sont détaillés dans le bordereau d'analyses en annexe (cf. ANNEXE 9 : Bordereau d'analyses).

PIÉZOMÈTRE	ANALYSES
PZ1	HCV C5C10 (hydrocarbures volatils C5-C10) HCT C10C40 (hydrocarbures totaux C10-C40) HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) 8 éléments traces métalliques : As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Cr et Zn Cyanures libres Cyanures totaux Indice phénol

Tableau 7 : Programme analytique.

8 A270 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

8.1 VALEURS DE GESTION RETENUES

Selon le référentiel méthodologique dans le domaine des Sites et Sols Pollués présenté dans la note du 19 avril 2017, l'objectif est de s'assurer que l'état du milieu (réservoir eaux souterraines) est compatible avec les usages recensés, notamment en aval du site.

Dans cette optique, les résultats analytiques des échantillons seront comparés :

- aux limites de qualités des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable définies par l'annexe I et II de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 ;
- aux recommandations de l'OMS Directives Qualité Eaux de boisson dans le guide « Guidelines for drinking-water quality incorporating first addendum- 4ème Edition, 2017 » ;

Ces deux dernières grilles de valeurs sont appliquées pour les eaux destinées à la consommation humaine, donc plus contraignantes que les limites de qualité des eaux brutes.

En l'absence de valeurs de gestion réglementaire disponibles, les résultats seront également commentés en regard de notre retour d'expérience afin d'identifier une éventuelle dégradation de l'état des milieux.

8.2 RÉSULTATS ANALYTIQUES

Le tableau suivant présente les concentrations mesurées dans les eaux souterraines en comparaison aux valeurs précitées.

Cf. ANNEXE 9 : Bordereau d'analyses.

2	Unité	LQ	PZ1	Arrêté du 11/01/2007 Annexe I Valeurs en µg/L "Limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées"	Arrêté du 11/01/2007 Annexe II Valeurs en µg/L "Limites de qualité des eaux brutes de toute origine utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine..."	OMS Directives pour la qualité de l'eau de boisson - guide 2017, 4ème édition
ELEMENT TRACES METALLIQUES (ETM)						
Arsenic (As)	µg/l	3	<3,0	10	100	10
Cadmium (Cd)	µg/l	1,5	<1,5	5	5	3
Chrome (Cr)	µg/l	5	<5,0	50	50	50
Cuivre (Cu)	µg/l	5	<5,0	2000	-	2000
Mercure (Hg)	µg/l	0,1	<0,1	1	1	6
Nickel (Ni)	µg/l	10	<10	20	-	70
Plomb (Pb)	µg/l	10	<10	10	50	10
Zinc (Zn)	µg/l	50	<50	-	5000	-
HYDROCARBURES TOTAUX (HCT)						
Indice hydrocarbure C10-C40	µg/l	50	<50	-	1000	-
Hydrocarbures > C10-C12	µg/l	50	<50	-	-	-
Hydrocarbures > C12-C16	µg/l	50	<50	-	-	-
Hydrocarbures > C16-C21	µg/l	50	<50	-	-	-
Hydrocarbures > C21-C35	µg/l	50	<50	-	-	-
Hydrocarbures > C35-C40	µg/l	50	<50	-	-	-
HYDROCARBURES VOLATILS (HCV)						
Indice hydrocarbure (C5-C10)	µg/l	50	<50,0	-	-	-
Somme des C5	µg/l	50	<8,0	-	-	-
Somme des C6	µg/l	50	<8,0	-	-	-
Somme des C7	µg/l	50	<8,0	-	-	-
Somme des C8	µg/l	50	<8,0	-	-	-
Somme des C9	µg/l	50	<8,0	-	-	-
Somme des C10	µg/l	50	<8,0	-	-	-
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)						
naphtalène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
acénaphthylène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
acénaphthène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
fluorène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
phénanthrène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
anthracène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
fluoranthène (*)	µg/l	0,01	<0,01	-	[-]	-
pyrène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
benzo(a)anthracène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
chrysène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
benzo(b)fluoranthène (*) (**)	µg/l	0,01	<0,01	[-]	[-]	-
benzo(k)fluoranthène (*) (**)	µg/l	0,01	<0,01	[-]	[-]	-
benzo(a)pyrène (*)	µg/l	0,01	<0,01	0,01	[-]	0,7
dibenzo(ah)anthracène	µg/l	0,01	<0,01	-	-	-
benzo(ghi)pérylène (*) (**)	µg/l	0,01	<0,01	[-]	[-]	-
indéno(1,2,3-cd)pyrène (*) (**)	µg/l	0,01	<0,01	[-]	[-]	-
Somme des HAP (4) (**)	µg/l	0,01	-/-	[0,10]	[1]	-
Somme des HAP (6) (*)	µg/l	0,01	-/-	-	[1]	-
Somme des HAP (16) - EPA	µg/l	0,01	-/-	-	-	-
HYDROCARBURES MONO AROMATIQUES (BTEX)						
Benzène	µg/l	0,5	<0,5	1	-	10
Toluène	µg/l	0,5	<0,5	-	-	700
Ethylbenzène	µg/l	0,5	<0,5	-	-	300
m,p-Xylène	µg/l	0,5	<0,5	-	-	[-]
o-Xylène	µg/l	0,5	<0,5	-	-	[-]
Somme Xylènes	µg/l		-/-	-	-	[500]
Cumène	µg/l E/L	0,5	<0,5	-	-	-
Mésitylène	µg/l E/L	0,5	<0,5	-	-	-
o-Ethyltoluène	µg/l E/L	0,5	<0,5	-	-	-
m-, p-Ethyltoluène	µg/l E/L	0,5	<0,5	-	-	-
Pseudocumène	µg/l E/L	0,5	<0,5	-	-	-
Somme des BTEX	µg/l E/L		-/-	-	-	-

Tableau 8 : Résultats d'analyse – Avril 2023.



8.3 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'ensemble des polluants analysés ne sont pas quantifiés, aucun impact sur nappe des Sables de l'Orléanais n'a été mis à jour au niveau du piézomètre PZ1.

8.4 EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Sans objet (première campagne).

9 SCHÉMA CONCEPTUEL

L'élaboration du schéma conceptuel permet de représenter la vulnérabilité de la zone d'étude, dans son usage et sa configuration actuelle ou future, dans le but d'estimer les risques d'expositions des cibles aux polluants présents dans le sous-sol.

Rappelons qu'un risque d'exposition est lié à la présence concomitante d'une source de pollution (potentielle ou avérée), d'une cible et d'une voie de transfert de l'une vers l'autre.

Les seules données disponibles portent sur la qualité de la nappe des Sables de l'Orléanais au niveau du piézomètre PZ1. En l'absence de source de pollution, l'établissement d'un schéma conceptuel est caduc.

Néanmoins, rappelons que le site aurait été exploité en tant que décharge communale par le passé. Les éventuelles expositions en lien avec ce passif n'ont pas été évaluées à notre connaissance.



10 CONCLUSIONS

La SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE projette d'installer un parc photovoltaïque sur un terrain de la commune du Nancray-sur-Rimarde (45).

L'emprise concernée comprend plusieurs parcelles, actuellement à l'état de friche nue, mais qui aurait par le passé accueillie une sablière puis une décharge communale. Ces parcelles font partie du périmètre de protection rapproché (PPR) d'un captage AEP (arrêté préfectoral du 03/02/1997).

Afin de répondre à une des prescriptions de cet arrêté, la SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE a souhaité faire installer un piézomètre et procéder à une campagne de prélèvement. La prescription relative à ce piézomètre est reprise ci-après : « *Il sera réalisé un nuizo-piézo mètre dans les sables de l'Orléanais, d'une dizaine de mètres de profondeur, à proximité du site de l'ancienne décharge, dans lequel sera prélevé, après pompage, un échantillon d'eau pour analyse des métaux lourds, cyanures, hydrocarbures, et indice phénol.* »

Dans ce contexte, la SICAP a mandaté DEKRA Industrial pour l'implantation d'un piézomètre de 10 m de profondeur par rapport au terrain naturel et la réalisation d'une campagne de prélèvement, analyse et interprétation des résultats.

Le piézomètre PZ1 a été installé le 11 avril 2023. Le forage a été réalisé au tricône diamètre 120 mm jusqu'à 12 m de profondeur soit 2 m de plus que la profondeur prévisionnelle afin d'assurer une bonne tenue des terrains.

La coupe technique du piézomètre est décrite ci-après :

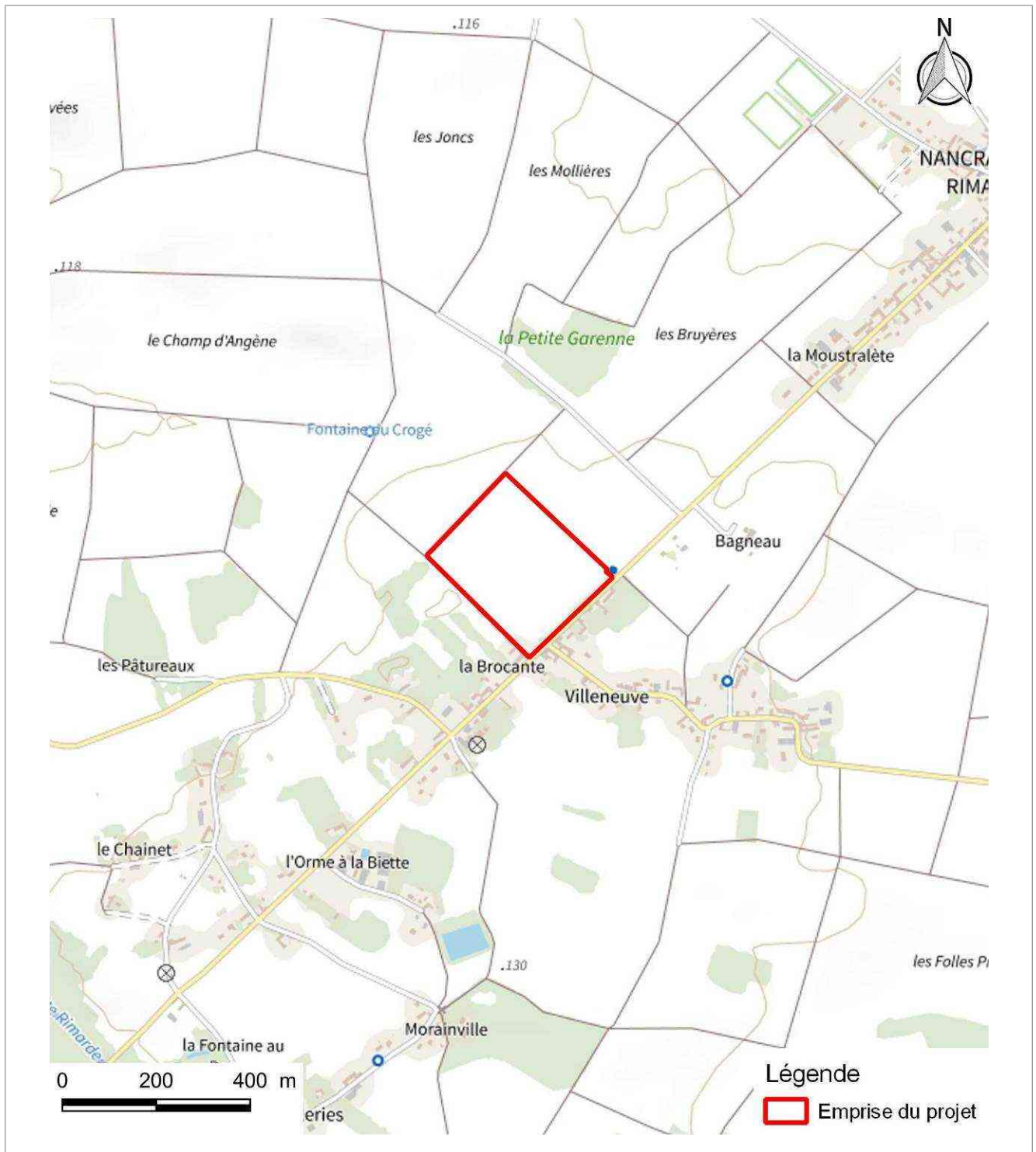
- Tubes en PVC vissés de diamètre 52/60 mm, plein de 0 à 2 m/TN et crépinés (1 mm) de 2 à 12 m/TN avec un bouchon de fond vissé ;
- Mise en place dans l'espace annulaire d'un massif filtrant composée de gravier siliceux de 1,50 à 12 m/TN puis d'un joint d'étanchéité de bentonite de 50 cm d'épaisseur surmonté d'un bouchon cimenté ;
- Mise en place d'un capot de protection métallique hors-sol dans un massif béton de 1,75 m de côté, épaisseur 30 cm minimum (selon norme NF X10-999) avec pente orientée vers l'extérieur du piézomètre.


Aucun indice organoleptique de pollution n'a été relevé lors de la foration.

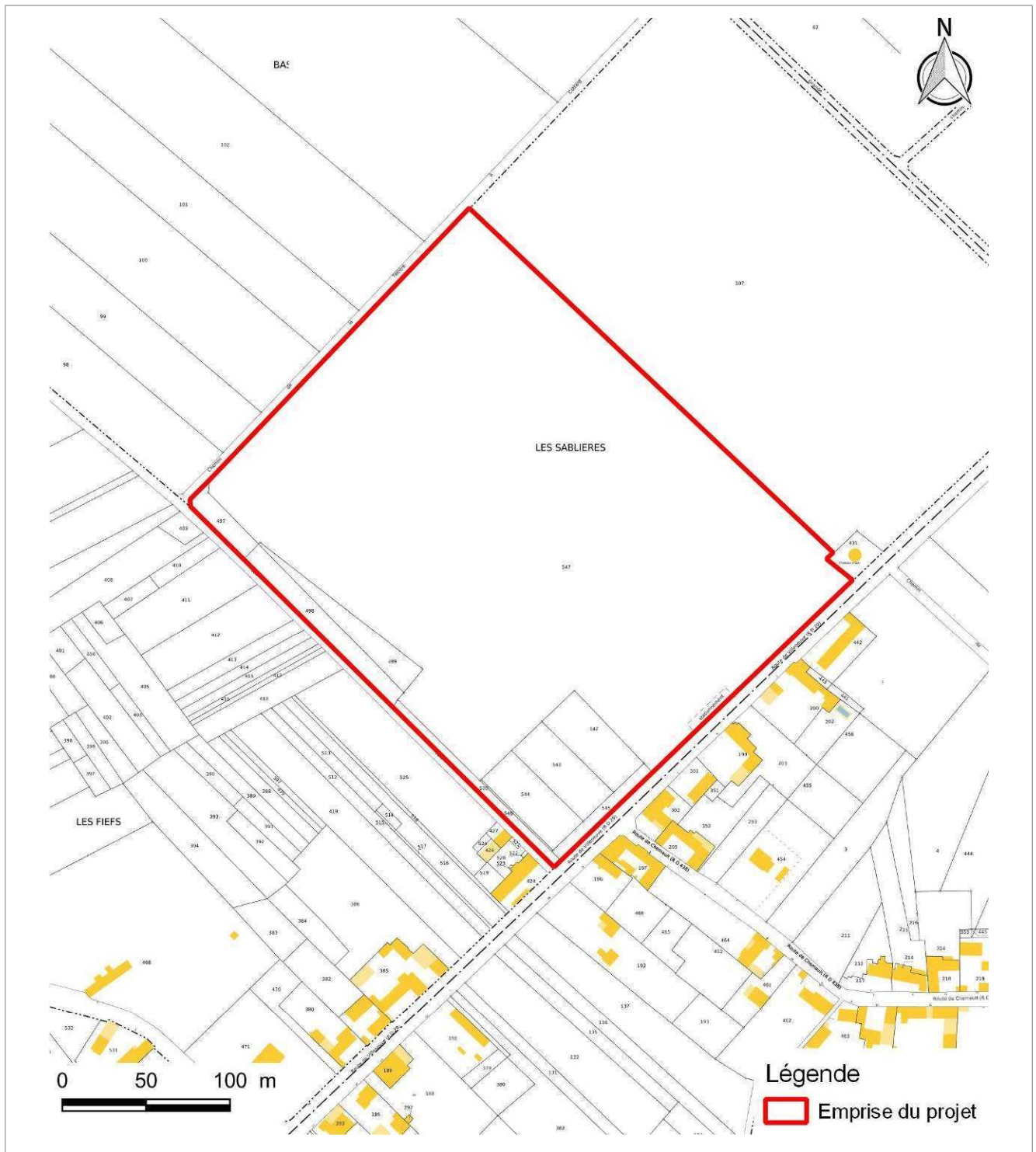
Le niveau statique du piézomètre PZ1 a été mesuré le 26/04/2023 à 2,92 m de profondeur par rapport au repère de mesure (haut du capot métallique ouvert) soit environ 2,30 m de profondeur / TN. Un prélèvement a été réalisé le même jour. Les résultats d'analyses n'ont pas mis à jour de pollution de la nappe des Sables de l'Orléanais au niveau de cet ouvrage.


ANNEXE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE





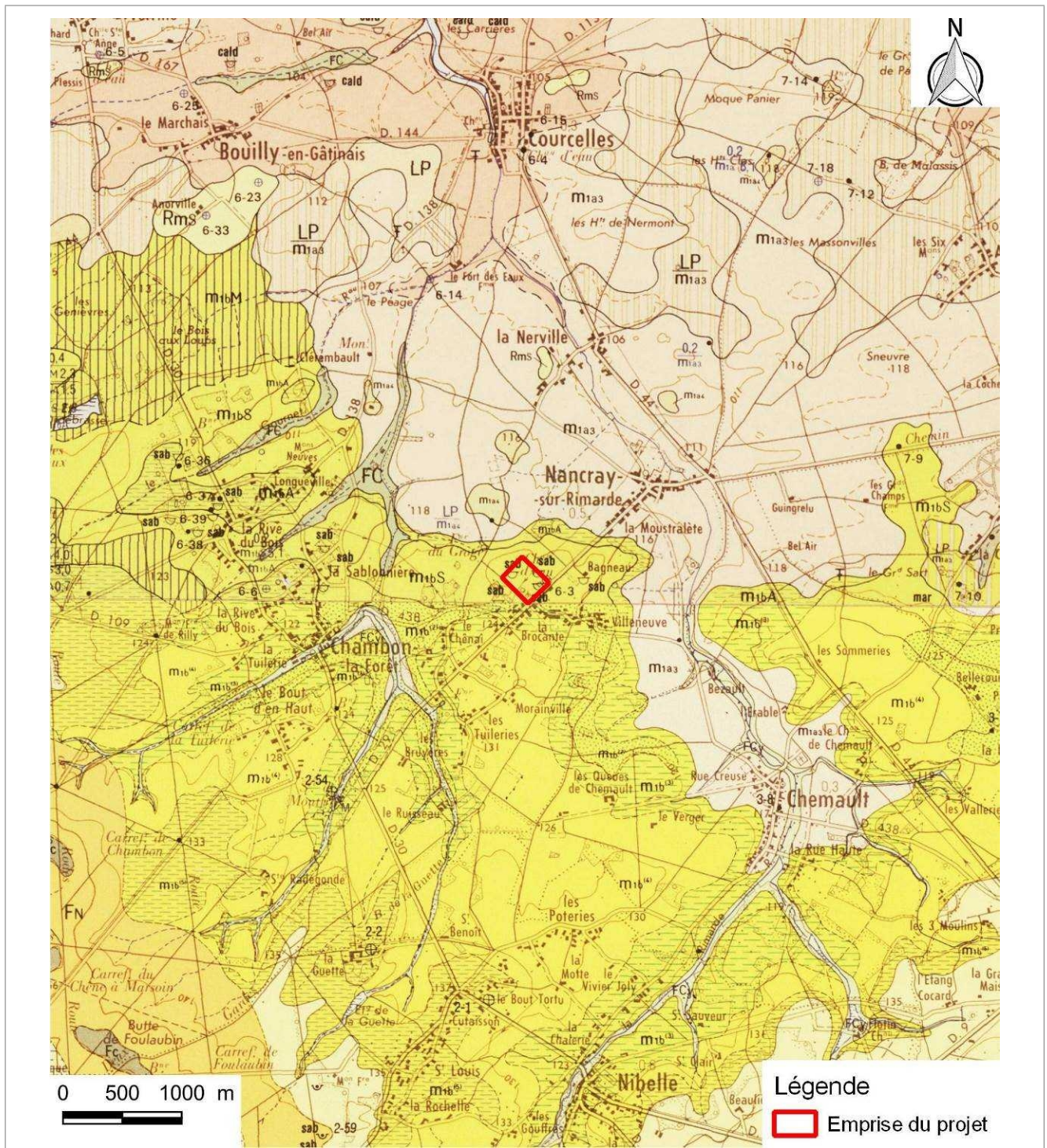
	SAS NANCRAÏ ENERGIE SOLAIRE - Nancray-sur-Rimarde (45)		
	ANNEXE : Localisation du site et sur un extrait IGN	Référence :	53918181-A210/A270
		Source :	IGN
	Échelle :	1 / 25 000	



	SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE - Nancray-sur-Rimarde (45)		
	ANNEXE : Localisation du site et sur un extrait cadastral	Référence :	53918181-A210/A270
		Source :	IGN
		Échelle :	1 / 25 000

ANNEXE 2 : CARTE GÉOLOGIQUE





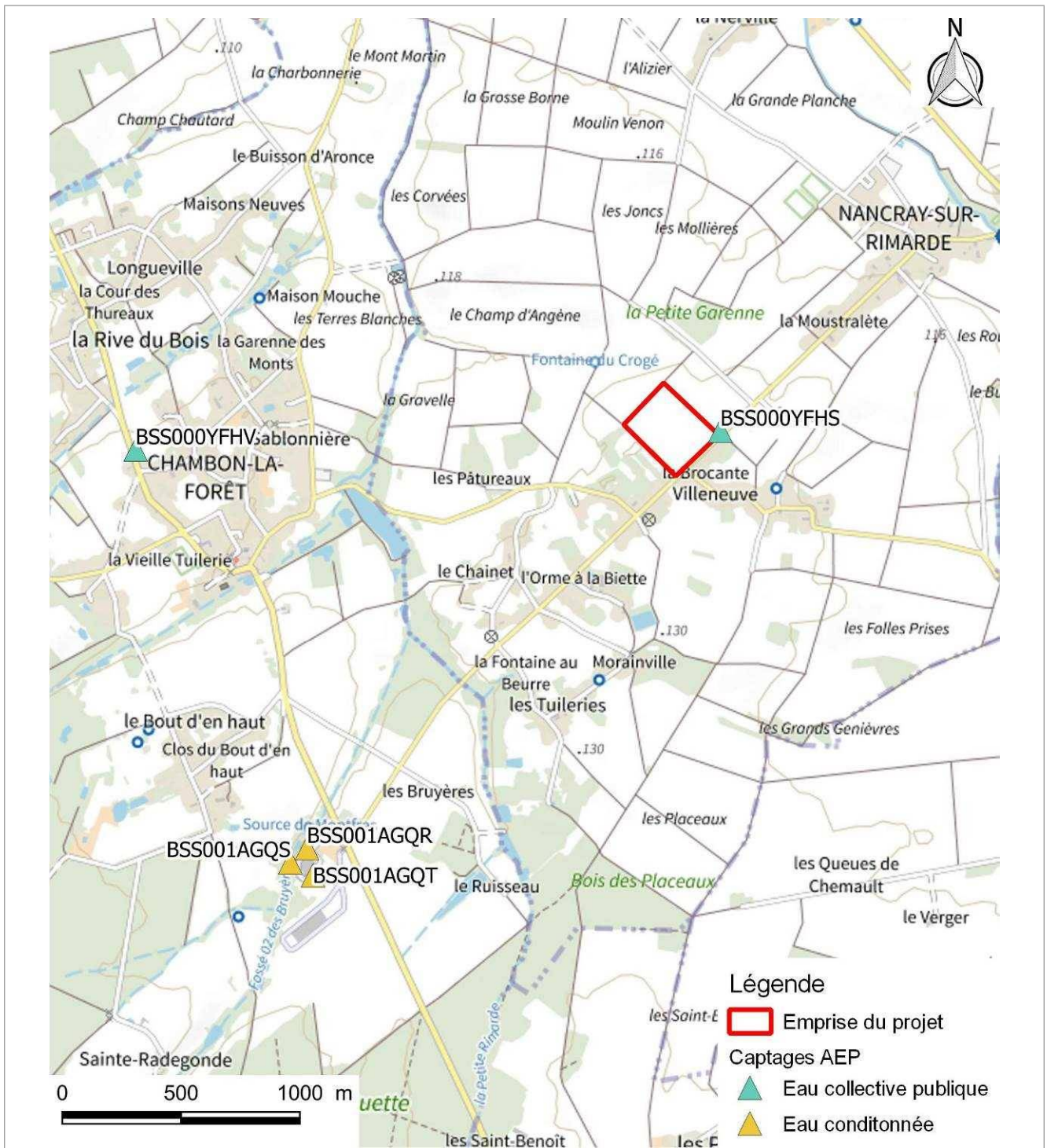
SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE - Nancray-sur-Rimarde (45)

ANNEXE : Extrait de la carte géologique de Pithiviers au 1 / 50 000	Référence :	53918181-A210/A270
	Source :	IGN
	Échelle :	1 / 25 000



ANNEXE 3 : CAPTAGE AEP DANS LES ENVIRONS DE LA ZONE D'ÉTUDE





	SAS NANCRAY ENERGIE SOLAIRE - Nancray-sur-Rimarde (45)		
	ANNEXE : Captages AEP dans les environs de la zone d'étude	Référence :	53918181-A210/A270
		Source :	IGN
		Échelle :	1 / 25 000



ANNEXE 4 : RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LOI SUR L'EAU



Récépissé de déclaration

Il vous est délivré un récépissé de déclaration suite au dépôt du dossier de déclaration IOTA concernant le projet Ancienne décharge de Nancray sur Rimarde sur la commune principale NANCRAY SUR RIMARDE 45340.

ATTENTION : CE RÉCÉPISSÉ ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N' AUTORISE PAS LE DÉMARRAGE IMMÉDIAT DES TRAVAUX

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU les schémas directeurs et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux mentionnés aux articles L. 212-1 et L. 212-3 potentiellement en cours de validité sur le périmètre du projet ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement transmis à l'administration et considéré complet en date du 06/02/2023, présenté par DEKRA INDUSTRIAL , enregistré sous le n° **DIOTA-230206-172024-167-200** et relatif à Ancienne décharge de Nancray sur Rimarde ;

Il est donné récépissé du dépôt de sa déclaration au déclarant suivant :

DEKRA INDUSTRIAL
ZI MAGRE
19 RUE STUART MILL

87000 LIMOGES

concernant :

Ancienne décharge de Nancray sur Rimarde

dont la réalisation est prévue à :

- NANCRAY SUR RIMARDE 45340

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Tableau des rubriques des nomenclatures IOTA

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
1.1.1.0		Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain,	1	1	D	Pose d'un piézomètre à 10 m de profondeur



Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés de prescriptions générales relatifs à ces rubriques disponibles sur le site internet https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1

Le déclarant ne peut pas débuter les travaux avant le 06/04/2023 correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par le préfet, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Si le projet est également soumis à déclaration d'intérêt général au titre de l'article R.214-88 du code de l'environnement, le préfet dispose alors de 3 mois à compter de la réception par la préfecture du dossier de l'enquête pour s'opposer à la déclaration loi sur l'eau, en application de l'article R.214-95 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de cinquième classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, ce montant est multiplié par cinq conformément à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé régulier, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations. En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau compétent à l'échéance de ce délai, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

À cette échéance, conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé, ainsi que, le cas échéant, des prescriptions spécifiques imposées ou de la décision d'opposition seront alors adressées aux communes où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture concernée durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le déclarant est invité à avertir le service de police de l'eau compétent de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans, ou dans un autre délai fixé par le préfet à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au

dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet compétent qui peut exiger une nouvelle déclaration.

En application de l'article R. 214-40-2 du code de l'environnement, toute transmission du bénéfice de la déclaration à une autre personne que celle mentionnée au dossier de déclaration doit être déclarée par le nouveau bénéficiaire au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de son activité.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux et activités, objets de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

La référence de votre dossier est : DIOTA-230206-172024-167-200

Le code postal du projet (commune principale) est : NANCRA Y SUR RIMARDE 45340

Cette référence et un numéro d'AIOT vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration. Ce numéro d'AIOT vous sera transmis par l'administration en charge de l'instruction de votre dossier.

Votre avis nous intéresse

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer une ou deux minutes à répondre à ce [court sondage](#).

Récapitulatif

1 - Démarche

Votre projet est-il également soumis à autorisation au titre de la nomenclature loi sur l'eau ? **Non**

Votre projet est-il soumis à évaluation environnementale ? **Non**

Votre projet est-il connexe à une ICPE ? **Non**

Nom du projet : **Ancienne décharge de Nancray sur Rimarde**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Numéro CASCADE : **Je ne connais pas mon numéro CASCADE**

Service instructeur coordonnateur en charge de votre dossier : **La DDT(M)**



Avez-vous échangé sur le projet avec ce service instructeur avant de déposer ce dossier ? **Oui**

Quel est l'adresse email de l'agent du service instructeur en charge de votre dossier ? (exemple : nom@exemple.com) **franck.gilloux@loiret.gouv.fr**

Cette démarche initiale DIOTA est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

Conditions d'engagement du déclarant :

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à ne déposer aucun dossier contenant une ou plusieurs pièces confidentielles. Ce dossier doit être déposé directement au service instructeur coordonnateur.**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure. (étape 6)**
- **Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des prescriptions générales applicables à mon projet**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments sur Service-public.fr**

2 - Déclarant(s)

Déclarant ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET : **91372140300016**

Organisme : **NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE**

Nom : **GERVAIS**

Prénom : **THIERRY PIERRE HENRI**

Fonction : **PRESIDENT**

Adresse email : **s.vasseur@impulsion-groupe.fr**

Téléphone portable : **+ 33 631027372**

Mandat (Pièce jointe) : **Mandat_depot NES à DEKRA signé TG 25-01-2023.pdf**

Déclarant (Personne morale) N° 1

N° SIRET : **43325083400010**

Raison sociale : **DEKRA INDUSTRIAL**

Forme Juridique : **SAS, société par actions simplifiée**

Adresse en France

ZI MAGRE

19 RUE STUART MILL

87000 LIMOGES

Signataire

Nom : **DUPAS**



Prénom : **AURELIEN**
Qualité : **Chargé d'affaires**
Téléphone portable : + 33 620053558
Adresse email : aurelien.dupas@dekra.com

Référent

Nom : **DUPAS**
Prénom : **AURELIEN**
Fonction : **Chargé d'affaires**
Téléphone portable : + 33 620053558
Adresse email : aurelien.dupas@dekra.com
Adresse email d'échange avec l'administration
Adresse email : aurelien.dupas@dekra.com

3 - Localisation

Adresse du projet
Code postal et commune : **45340 NANCRA Y SUR RIMARDE**
Numéro et voie ou lieu dit : **Route de Villeneuve**

Géolocalisation du projet

X : **649273**
Y : **6773580**
Projection : **Lambert 93**
Parcelles : **Parcelles.csv**

4 - Activités

La déclaration est-elle une régularisation d'activité ? **Non**

Le projet se trouve-t-il dans le périmètre d'un ou plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? **Oui**

Quel(s) sont les SAGE concernés ? **SAGE NAPPE DE BEAUCE**

Tableau des rubriques des nomenclatures IOTA

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
1.1.1.0		Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain,	1	1	D	Pose d'un piézomètre à 10 m de profondeur

Caractéristiques du projet

Le projet est-il un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau ? **Non**



Le projet est-il une installation utilisant l'énergie hydraulique ? **Non**

5 - Documents

Résumé non technique : **1 - Résumé non technique - 53918181 - Dossier IOTA 1-1-1-0 - SICAP - Nancray-sur-Rimarde (45).pdf**

Document d'incidence ou étude d'impact : **2 - Document d incidence - 53918181 - Dossier IOTA 1-1-1-0 - SICAP - Nancray-sur-Rimarde (45).pdf**

Évaluation des incidences Natura 2000 : **3 - Formulaire incidences NATURA 2000_SV.pdf**

Justificatif de maîtrise foncière : **CONVENTION NANCRAY signée 04.02.2021_vSVsansmontant.pdf**

6 - Plans

Éléments graphiques, plans ou cartes du projet : **4 - Pièces graphiques - 53918181 - Dossier IOTA 1-1-1-0 - SICAP - Nancray-sur-Rimarde (45).pdf**

Précisions : **La société NANCRAY SUR RIMARDE appartient la SICAP**



ANNEXE 5 : ACCORD TACITE DE LA DÉCLARATION AU TITRE DE LOI SUR L'EAU



AURELIEN DUPAS

De: robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr
Envoyé: mardi 4 avril 2023 13:38
À: AURELIEN DUPAS
Objet: Déclaration IOTA - pose piézomètre-site-ancienne-décharge - Accord tacite

This email originated from outside of DEKRA. Do not click on any links or open attachments unless you know the sender and are expecting them.



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé qu'aucune opposition à votre déclaration ne sera prise par l'administration.

En conséquence, vous êtes autorisé à démarrer votre opération à compter de la date mentionnée dans le dernier récépissé de déclaration, disponible en partie 4.

Ceci met fin à la procédure.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 45 - SEEF - Pôle Gestion Quantitative et Pollutions Diffuses

Agent : GILLOUX Franck

Courriel de contact : franck.gilloux@loiret.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

Projet Parc Photovolt-site ancienne décharge

Route de Villeneuve

45340 NANCRAÏ SUR RIMARDE

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-230206-172024-167-200

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 06/02/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100014141

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : franck.gilloux@loiret.gouv.fr

ANNEXE 6 : RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DU CODE MINIER





Récepissé de déclaration

Références

Numéro :	339890	Statut :	Transmise
Type :	Déclarer un nouveau projet	Date de transmission :	27/01/2023
Nom du projet :	NANCRAY SUR RIMARDE (45)		

Caractéristiques

Période envisagée des travaux :	du 01/03/2023 au 30/03/2023
Fonction :	SURVEILLANCE/EAU/PIEZOMETRIE
Usage :	
Substance :	
Volume :	
Relation entre les ouvrages :	

Acteurs

Déclarant :	
Adresse :	3, rue du Moulin de la Canne, 45300 Pithiviers, France
Téléphone :	(mobile) / (fixe)
Courriel :	aurelien.dupas@dekra.com
Maître d'Ouvrage :	
SIRET :	77551876400029
Adresse :	3, rue du Moulin de la Canne, 45300 Pithiviers, France
Contact :	
Téléphone :	(mobile) / (fixe)
Courriel :	contact@sicap-pithiviers.net

Informations réglementaires

<p>Vous avez déclaré cet (ces) ouvrage(s) au titre de l'article L411-1 du Code Minier. Compte-tenu des informations déclarées, d'autres réglementations pourraient s'appliquer à votre projet, comme la Loi sur l'eau ou celle des forages domestiques.</p>



Ouvrage n°340743

Code BSS : BSS004GMYA
Nature : Forage
Nom usuel : PZ1
Verticalité : Vertical sur 10.0 m
Adresse : 7 Route de Villeneuve, 45340 Nancray-sur-Rimarde, France
Référence cadastrale : null
Coordonnées : 649338,0 M, 6773651,0 M (RGF93 / Lambert-93), Carte géoréférencée
Altitude :
Nappe ou aquifère :

Prélèvement

Débit envisagé :

Propriétaire : SICA POUR DISTRI ENERGIE ELECTRIQUE
Adresse : 3, rue du Moulin de la Canne, 45300 Pithiviers, France
Téléphone : (mobile) / (fixe)
Courriel : contact@sicap-pithiviers.net

Maître : DEKRA INDUSTRIAL
Adresse : 3, rue du Moulin de la Canne, 45300 Pithiviers, France
Téléphone : (mobile) / (fixe)
Courriel : aurelien.dupas@dekra.com

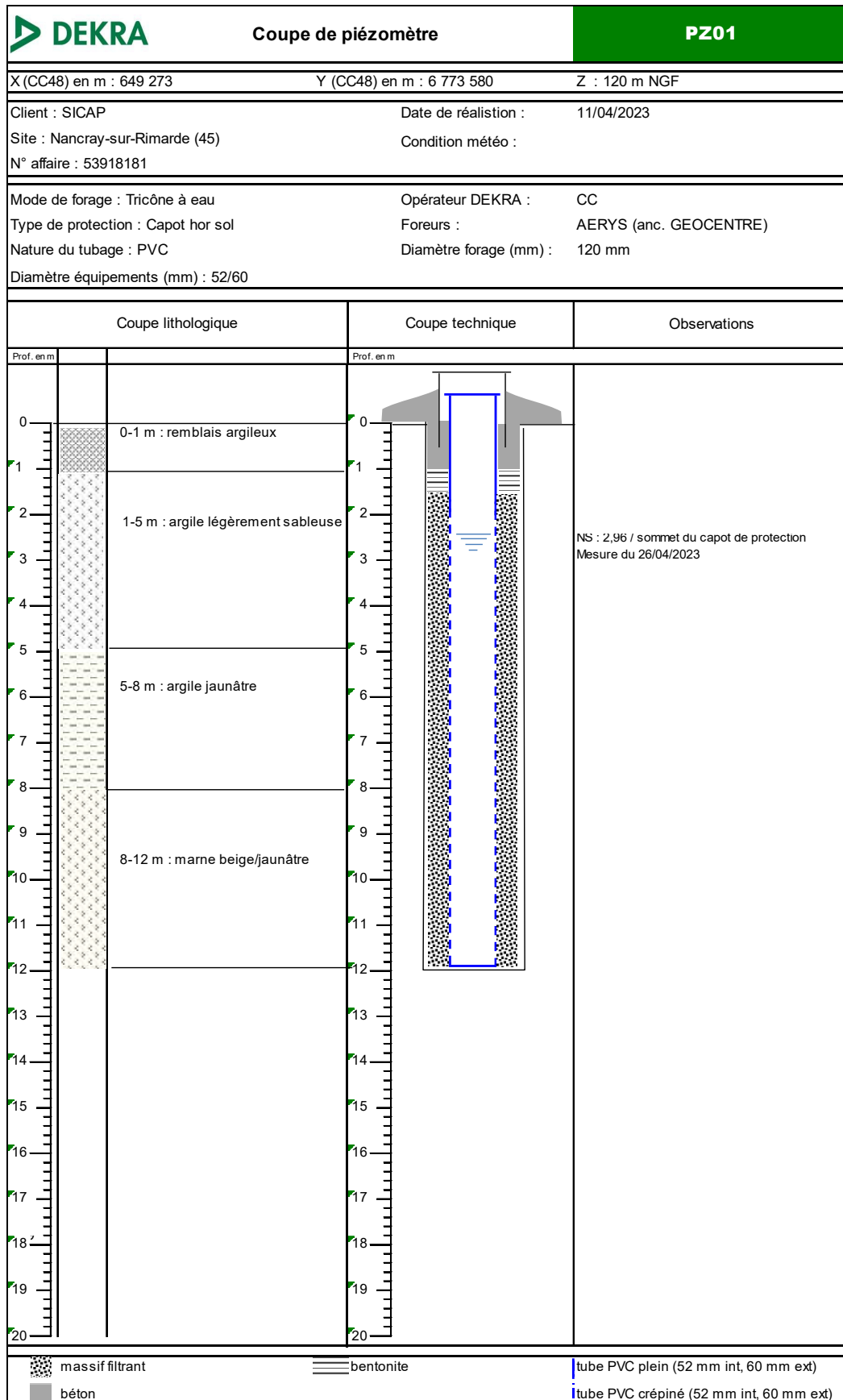
Entreprise de forage

Adresse :
Téléphone :
Courriel :





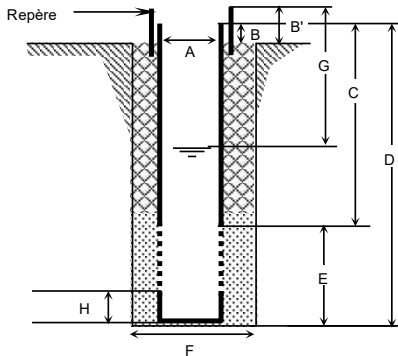
ANNEXE 7 : COUPE TECHNIQUE DU PIÉZOMÈTRE PZ1





ANNEXE 8 : FICHE DE PRÉLÈVEMENT EAUX SOUTERRAINES



 Fiche de prélèvement d'eau souterraine		PZ1																								
Client : SICAP	Opérateur : Coutel Clément																									
Site / Lieu : NANCRAY	Date d'intervention : 26/04/2023																									
N° affaire : 53918181	Conditions climatiques : Nuageux																									
Caractéristique de l'ouvrage Profondeur de l'ouvrage (m) : 11,95 Diamètre de l'ouvrage (mm) : 52 Tubage : PVC Colmatage piézomètre : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		Référentiel de mesure <input type="radio"/> Surface du sol <input type="radio"/> Sommet du tubage <input checked="" type="radio"/> Sommet de la tête de protection <input type="radio"/> Autres :																								
Mesure du niveau d'eau Heure de mesure du niveau statique : 14h45 Niveau statique (m) : 2,92 Phase organique (flottant / plongeant) : Non Épaisseur (mm) : - Référence de la sonde : 93607		Laboratoire d'analyses <input type="checkbox"/> EUROFINs <input type="checkbox"/> AUTRE : <input type="checkbox"/> AGROLAB <input type="checkbox"/> Pas d'analyses <input checked="" type="checkbox"/> WESSLING																								
Analyses prévues <input checked="" type="checkbox"/> HCT <input checked="" type="checkbox"/> HAP <input checked="" type="checkbox"/> BTEX <input type="checkbox"/> Phénols <input type="checkbox"/> MTBE <input checked="" type="checkbox"/> COHV <input checked="" type="checkbox"/> Métaux <input type="checkbox"/> Autres :		Type de purge <input checked="" type="radio"/> STATIQUE <input type="radio"/> DYNAMIQUE																								
Purge Heure début de pompage : 15h00 Heure fin de pompage : 15h15 Temps de pompage (mn) : 15 Profondeur de pompage (m) : Fond d'ouvrage Débit de la pompe (L/mn) : 7 Volume pompé (L) : 105 Hauteur de la colonne d'eau : 9,03 Type de pompe : Pompe immergée 2" Référence de la pompe (si référencée) : -																										
Caractéristique du prélèvement Temps de pompage (min) : pH : Température (°C) : Potentiel RedOX (mV) : Conductivité (µS/cm) : O ₂ dissous (%) : Niveau statique (m) lors du prélèvement : Équipement de prélèvements (pompe / bailers) : Référence de la sonde multiparamètre : 93088		<table border="1"> <thead> <tr> <th>0</th> <th>10</th> <th>15</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7,63</td> <td>7,8</td> <td>7,60</td> </tr> <tr> <td>12,5</td> <td>11,4</td> <td>11,3</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>778</td> <td>790</td> <td>794</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>3,36</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Pompe</td> </tr> </tbody> </table>	0	10	15	7,63	7,8	7,60	12,5	11,4	11,3	-	-	-	778	790	794	-	-	-			3,36			Pompe
0	10	15																								
7,63	7,8	7,60																								
12,5	11,4	11,3																								
-	-	-																								
778	790	794																								
-	-	-																								
		3,36																								
		Pompe																								
Photographie de l'ouvrage (repère visuel) 		Autres / commentaires Évacuation des eaux de purges <input checked="" type="radio"/> Prise en charge par le client (réseau EU/fosse) <input type="radio"/> Prise en charge par DEKRA hors site Eau légèrement turbide en début de purge Bon renouvellement																								
Date et conditions de transports Date d'envoi : 26/04/2023 Conditions de transport : <input checked="" type="radio"/> Glacières réfrigérées <input type="radio"/> Autres :																										
Coupe technique de l'ouvrage A : 52 mm B : - m B' : - m C : 2 m D : 10 m E : 8 m F : 120 mm G : 2,92 m H : - m V total : 19,17 L Volume / m : 2,12 L/m																										



ANNEXE 9 : BORDEREAU D'ANALYSES





Accréditation n°1-1364
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



WESSLING France
Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Suivi par :

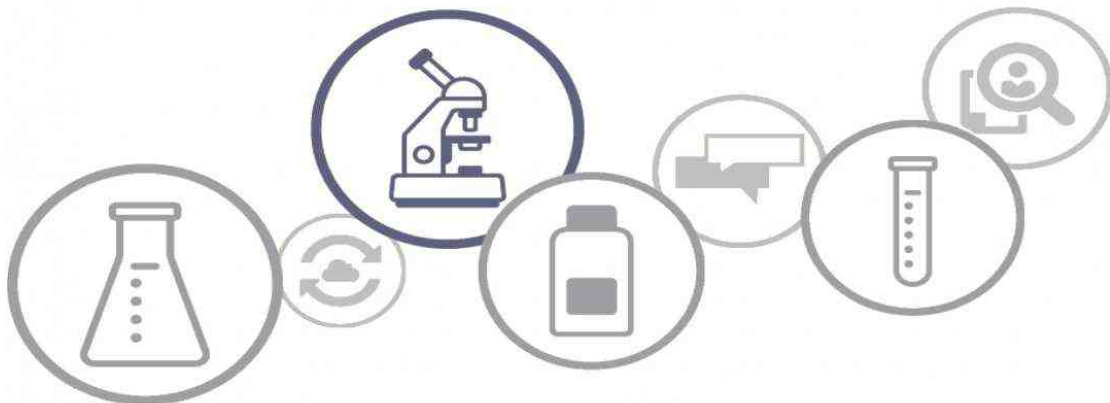
WESSLING France, 3 Avenue de Norvège, ZA de Courtaboeuf, 91140 Villebon-Sur-Yvette

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Pôle QSSE - Activités SSP - IDF
Monsieur Clément COUTEL
1185 Rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

N° rapport d'essai	UPA23-018140-1
N° commande	UPA-06233-23
Interlocuteur (interne)	A. Santos
Téléphone	+33 164 474 911
Courrier électronique	Ana.Santos@wessling.fr
Date	05.05.2023

Rapport d'essai

B935_2023_070 - SICAP NANCRAY



Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.
Les résultats des paramètres couverts par l'accréditation EN ISO/CEI 17025 sont marqués d'un (A).
La portée d'accréditation COFRAC n°1-1364 essais du laboratoire WESSLING de Lyon (St Quentin Fallavier) est disponible sur le site www.cofrac.fr pour les résultats accrédités par ce laboratoire.
Le COFRAC est signataire des accords de reconnaissance mutuels de l'ILAC et de l'EA pour les activités d'essai.
Les organismes d'accréditation signataires de ces accords pour les activités d'essai reconnaissent comme dignes de confiance les rapports couverts par l'accréditation des autres organismes d'accréditation signataires des accords des activités d'essai.
Ce rapport d'essai ne peut être reproduit que sous son intégralité et avec l'autorisation des laboratoires WESSLING.
Les laboratoires WESSLING autorisent leurs clients à extraire tout ou partie des résultats d'essai envoyés à titre indicatif sous format excel uniquement à des fins de retraitement, de suivi et d'interprétation de données sans faire allusion à l'accréditation des résultats d'essai.
Les données fournies par le client sont sous sa responsabilité et identifiées en italique.

Rapport d'essai n°.: UPA23-018140-1
 Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRA Y



WESSLING France
 Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
 BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
 Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
 labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Le 05.05.2023

N° d'échantillon **23-060806-01**
 Désignation d'échantillon **Unité PZ1**

Paramètres globaux / Indices

Indice hydrocarbures (GC) sur eau / lixiviat (HCT) - NF EN ISO 9377-2 - Réalisé par WESSLING Lyon (France)

Indice hydrocarbure C10-C40	mg/l E/L	<0,05 (A)			
Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%)		± 44%			
LQ : 0,05					
Hydrocarbures > C10-C12	mg/l E/L	<0,05			
LQ : 0,05					
Hydrocarbures > C12-C16	mg/l E/L	<0,05			
LQ : 0,05					
Hydrocarbures > C16-C21	mg/l E/L	<0,05			
LQ : 0,05					
Hydrocarbures > C21-C35	mg/l E/L	<0,05			
LQ : 0,05					
Hydrocarbures > C35-C40	mg/l E/L	<0,05			
LQ : 0,05					

Indice Hydrocarbures volatils - Méthode interne : C5-C10-BTEX-HS/GC/MS - Réalisé par WESSLING Lyon (France)

Indice hydrocarbure (C5-C10)	µg/l E/L	<50,0 (A)			
LQ : 50					
Somme des C5	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					
Somme des C6	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					
Somme des C7	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					
Somme des C8	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					
Somme des C9	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					
Somme des C10	µg/l E/L	<8,0			
LQ : 50					



Rapport d'essai n° : UPA23-018140-1
 Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRA Y



WESSLING France
 Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
 BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
 Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
 labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Le 05.05.2023

N° d'échantillon **23-060806-01**
 Désignation d'échantillon **Unité PZ1**

Éléments

Métaux dissous sur eaux / lixiviat (ICP-MS) - NF EN ISO 17294-2 - Réalisé par WESSLING Lyon (France)

Chrome (Cr) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 5	µg/l E/L	<5,0 (A) ± 24%			
Nickel (Ni) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 10	µg/l E/L	<10 (A) ± 27%			
Cuivre (Cu) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 5	µg/l E/L	<5,0 (A) ± 43%			
Zinc (Zn) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 50	µg/l E/L	<50 (A) ± 18%			
Arsenic (As) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 3	µg/l E/L	<3,0 (A) ± 35%			
Cadmium (Cd) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 1,5	µg/l E/L	<1,5 (A) ± 43%			
Plomb (Pb) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 10	µg/l E/L	<10 (A) ± 24%			
Mercure (Hg) Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,1	µg/l E/L	<0,1 (A) ± 34%			

Rapport d'essai n° : UPA23-018140-1
 Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRAY



WESSLING France
 Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
 BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
 Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
 labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Le 05.05.2023

N° d'échantillon **23-060806-01**
 Désignation d'échantillon **Unité PZ1**

Benzène et aromatiques (CAV - BTEX)

Benzène et aromatiques (CAV-BTEX) - NF ISO 11423-1 - Réalisé par WESSLING Lyon (France)

Benzène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 16%			
Toluène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 19%			
Ethylbenzène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 19%			
o-Xylène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 22%			
m-, p-Xylène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 22%			
Cumène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 17%			
Mésitylène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 17%			
o-Ethyltoluène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 15%			
m-, p-Ethyltoluène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 20%			
Pseudocumène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,5	µg/l E/L	<0,5 (A) ± 25%			
Somme des BTEX	µg/l E/L	-/-			



Rapport d'essai n° : UPA23-018140-1
 Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRA Y



WESSLING France
 Z.I. de Chesnes Tharabie · 40 rue du Ruisseau
 BP 50705 · 38297 Saint-Quentin-Fallavier
 Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
 labo@wessling.fr · www.wessling.fr

Le 05.05.2023

N° d'échantillon **23-060806-01**
 Désignation d'échantillon **Unité PZ1**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

HAP - Méthode interne : HAP-PCB-GC/MS - Réalisé par WESSLING Lyon (France)

Naphtalène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 35%			
Acénaphthylène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 22%			
Acénaphthène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 29%			
Fluorène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 24%			
Phénanthrène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 22%			
Anthracène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 22%			
Fluoranthène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 20%			
Pyrène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 22%			
Benzo(a)anthracène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 21%			
Chrysène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 20%			
Benzo(b)fluoranthène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 23%			
Benzo(k)fluoranthène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 22%			
Benzo(a)pyrène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 25%			
Dibenzo(a,h)anthracène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 34%			
Indéno(1,2,3,c,d)pyrène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 33%			
Benzo(g,h,i)pérylène Incertitudes de mesure (k=2 ; 95%) LQ : 0,01	µg/l E/L	<0,01 (A) ± 26%			
Somme des 4 HAP LQ : 0,01	µg/l E/L	-/-			
Somme des 6 HAP LQ : 0,01	µg/l E/L	-/-			
Somme des HAP LQ : 0,01	µg/l E/L	-/-			

Page 5 sur 7



Rapport d'essai n° : UPA23-018140-1
 Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRA Y



WESSLING France
 Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
 BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
 Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
 labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Le 05.05.2023

N° d'échantillon **23-060806-01**
 Désignation d'échantillon **Unité PZ1**

E/L : Eau/lixiviat
 < : résultat inférieur à la limite de quantification
 LQ : limite de quantification

Informations sur les échantillons

Date de réception :	27.04.2023		
Type d'échantillon :	Eau douce		
Date de prélèvement :	26.04.2023		
Heure de prélèvement :	00:00		
Récipient :	250ml V/H2SO4 WES203+3*250ml Verre WES020+60ml PE WES101+60ml PE/HNO3 WES112		
Température à réception (C°) :	4,2°C		
Début des analyses :	27.04.2023		
Fin des analyses :	05.05.2023		
Préleveur :	client		



Rapport d'essai n° : UPA23-018140-1
Projet : B935_2023_070 - SICAP NANCRA Y



WESSLING France
Z.I. de Chesnes Tharabie - 40 rue du Ruisseau
BP 50705 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier
Tél. +33 (0)4 74 99 96 20
labo@wessling.fr - www.wessling.fr

Le 05.05.2023

Informations sur vos résultats d'analyses :

Pour parfaire la lecture de vos résultats, les seuils sont susceptibles d'être augmentés en fonction de la nature chimique de la matrice.

Pour effectuer l'extraction dans le flacon d'origine, un retrait d'une partie de la phase aqueuse a été nécessaire. Ce retrait a pu engendrer un sous dosage de l'échantillon :

-Indice hydrocarbures (GC) sur eau / lixiviat (HCT), Indice hydrocarbure C10-C40

Approuvé par :
Jean-Francois CAMPENS
Directeur Général
Le 05 mai 2023